

**Annexe 1 : Liste des prérequis et indicateurs SEGUR - financement forfaitaire à l'atteinte de cibles d'usage -  
Volet 1 : Espace numérique de santé (ENS) / Alimentation du dossier médical partagé (DMP)  
(ces indicateurs sont détaillés dans des guides)**

Identifiant	Libellé SEGUR	Déclinaison groupement hospitalier de territoire (GHT)	Cible SEGUR	Equivalence HOP'EN
<b>Prérequis Ségur (PS)</b>				
<b>PS 1</b>	<b>Identitovigilance</b>			
PS 1.1	Cellule d'identitovigilance opérationnelle	<p>Une cellule d'identitovigilance existe également au niveau du GHT et s'appuie sur des cellules d'identitovigilance établissement.</p> <p>L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint pour chaque établissement candidat.</p>	Fonctionnement régulier des CIV établissements/GHT (réunion a minima une fois par semestre) et existence de procédures de fonctionnement des CIV établissement/GHT	Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P1.2 du programme « Hôpital numérique ouvert sur son environnement » (HOP'EN)
PS 1.2	Appropriation du référentiel national d'identitovigilance (RNIV 1 et RNIV2)	<p>L'appropriation du RNIV 1 et RNIV 2 se fait au niveau de chacun des établissements partie du GHT.</p> <p>L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT</p>	Renseignement exhaustif du questionnaire d'appropriation du RNIV dans démarches simplifiées	Nouveau prérequis Ségur, non présent dans HOP'EN
<b>PS 2</b>	<b>Cybersécurité</b>			
PS 2.1	Présence d'une politique de sécurité et plan d'action sécurité du système d'information SSI réalisé, existence d'un responsable sécurité du système d'information (RSSI)	<p>Une politique de sécurité cadre des SI du GHT (PSSI GHT) existe, avec une déclinaison par établissement partie. Le plan d'action sécurité du SI est réalisé au niveau de chaque établissement.</p> <p>Un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du GHT est désigné. Il s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'une politique de sécurité, d'une analyse des risques détaillée, d'un plan d'action associé en lien avec le plan d'action SSI de l'instruction 309 du 14 octobre 2016, et d'une fonction de responsable sécurité des SI (RSSI)</li> <li>- Existence de la procédure de remontée des incidents de sécurité (Art. L.1111- 8-2 CSP).</li> <li>- Positionnement du RSSI à privilégier en dehors de la DSI, par exemple rattaché à la cellule qualité.</li> <li>- Existence d'au moins 2 rendez-vous annuels RSSI/Direction de l'établissement avec à l'ordre du jour a minima : le suivi du plan d'actions SSI et le suivi de la remontée des incidents de sécurité</li> </ul>	Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P2.4 du programme HOPEN

Identifiant	Libellé SEGUR	Déclinaison groupement hospitalier de territoire (GHT)	Cible SEGUR	Equivalence HOP'EN
PS 2.2	Cybersécurité : réalisation d'un audit externe de cybersurveillance	Applicable par établissement. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT	Fourniture d'une attestation de réalisation de l'audit de cybersurveillance par le prestataire et signée par le directeur d'établissement	Ce prérequis correspond au P2.5 du programme HOP'EN avec l'évolution suivante : le bon de commande ne permet plus désormais de valider ce prérequis. Seule la présentation d'une attestation de réalisation de l'audit valide le prérequis, à l'exception de l'aménagement effectué sur la fenêtre 1.
<b>PS 3</b>	<b>Echange et partage de données de santé</b>			
PS 3.1	Capacité du système d'information hospitalier (SIH) à alimenter le DMP	Applicable par établissement. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT	DMP compatibilité (alimentation)	Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P4.1 du programme HOPEN
PS 3.2	Existence d'une messagerie opérationnelle intégrée à l'espace de confiance des messageries sécurisées de santé (MS Santé)	Applicable par établissement. L'établissement support s'assure que ce prérequis est atteint par chaque établissement partie au GHT	Existence d'une messagerie opérationnelle raccordée à l'espace de confiance MS Santé	Ce prérequis correspond à l'identique au prérequis P4.3 du programme HOPEN

Identifiant	Libellé SEGUR	Déclinaison groupement hospitalier de territoire (GHT)	Cible SEGUR				Equivalence HOP'EN
<b>Domaines d'usage Ségur (DS)</b>							
<b>Volet 1 – Domaine Ségur 1</b>	<b>Alimenter le DMP en documents de sortie</b>		<b>Fenêtre 1 - S1 2022</b>	<b>Fenêtre 2 - S2 2022</b>	<b>Fenêtre 3 - S1 2023</b>	<b>Fenêtre 4 - S2 2023</b>	
DS 1.1	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d'une <b>lettre de liaison</b> au format CDAR2 <sup>1</sup> niveau 1 et comprenant une identité nationale de santé (INS) qualifiée.	Le taux est calculé par établissement.	49%	59%	64%	69%	
DS 1.2	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté d'au moins <b>une ordonnance de sortie</b> au format CDAR2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée.	Le taux est calculé par établissement.	40%	48%	59%	63%	
DS 1.3 - BONUS	Taux de séjours pour lesquels le DMP a été alimenté <b>d'un compte-rendu opératoire (CRO)</b> au format CDAR2 niveau 1 et comprenant une INS qualifiée	Le taux est calculé par établissement.	49%	59%	64%	69%	
<b>Volet 1 – Domaine Ségur 2</b>	<b>Alimenter le DMP en compte rendu de biologie médicale</b>		<b>Fenêtre 1 - S1 2022</b>	<b>Fenêtre 2 - S2 2022</b>	<b>Fenêtre 3 - S1 2023</b>	<b>Fenêtre 4 - S2 2023</b>	
DS 2.1	Taux de <b>comptes rendus de biologie médicale</b> structurés au format CDAR2 niveau 3 transmis au DMP, avec une INS qualifiée.	Le taux est calculé par établissement.	45%	54%	59%	63%	
<b>Volet 1 – Domaine Ségur 3</b>	<b>Alimenter le DMP en compte rendu d'imagerie</b>		<b>Fenêtre 1 - S1 2022</b>	<b>Fenêtre 2 - S2 2022</b>	<b>Fenêtre 3 - S1 2023</b>	<b>Fenêtre 4 - S2 2023</b>	
DS 3.1	Taux de <b>comptes rendus d'imagerie</b> structurés au format CDA R2 niveau 1 transmis au DMP avec une INS qualifiée	Le taux est calculé par établissement.	45%	54%	59%	63%	

<sup>1</sup> Pour les caractéristiques du format CDAR2 se reporter au site de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) : <https://esante.gouv.fr/interoperabilite/ci-sis/espace-publication>